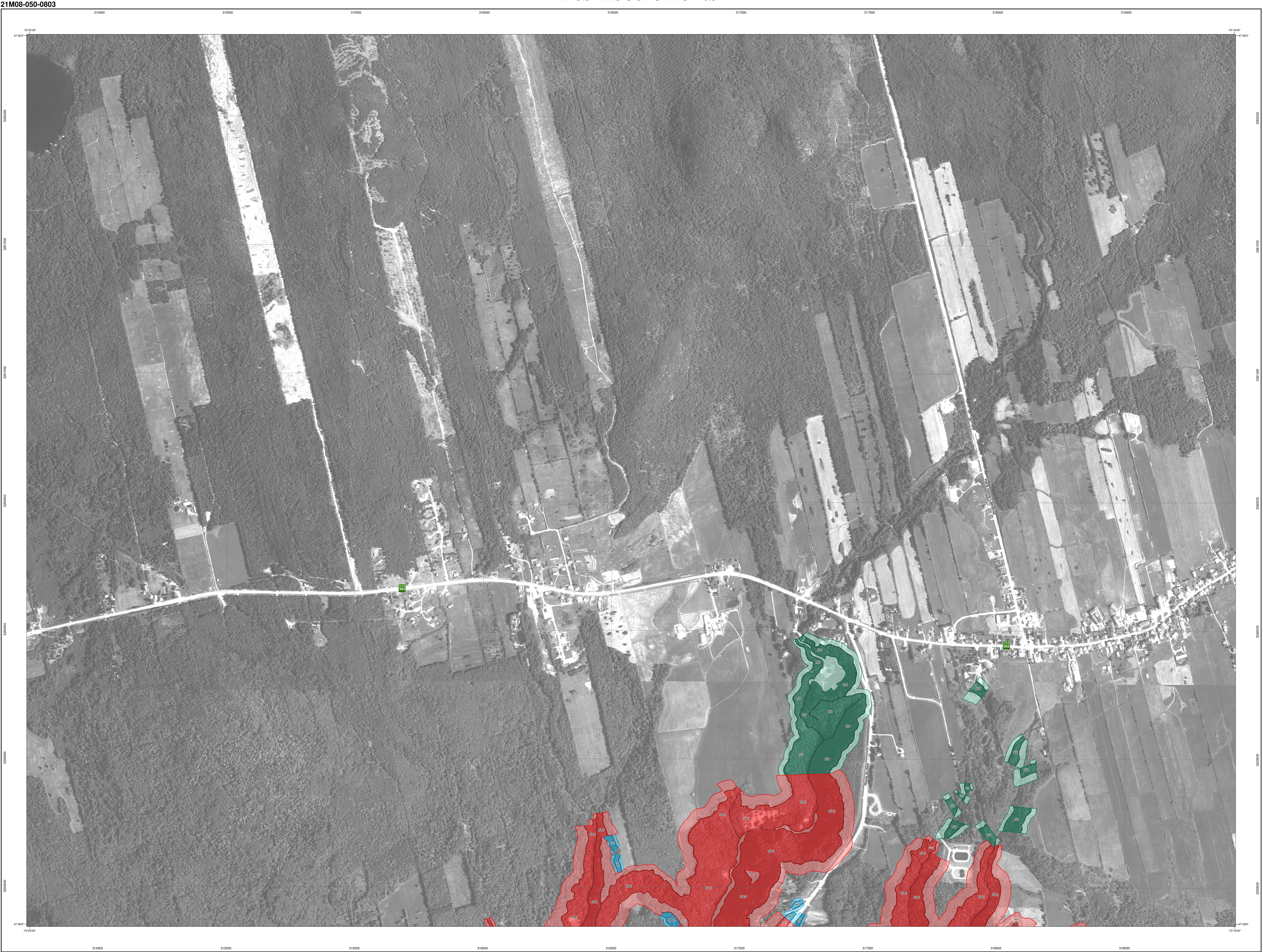
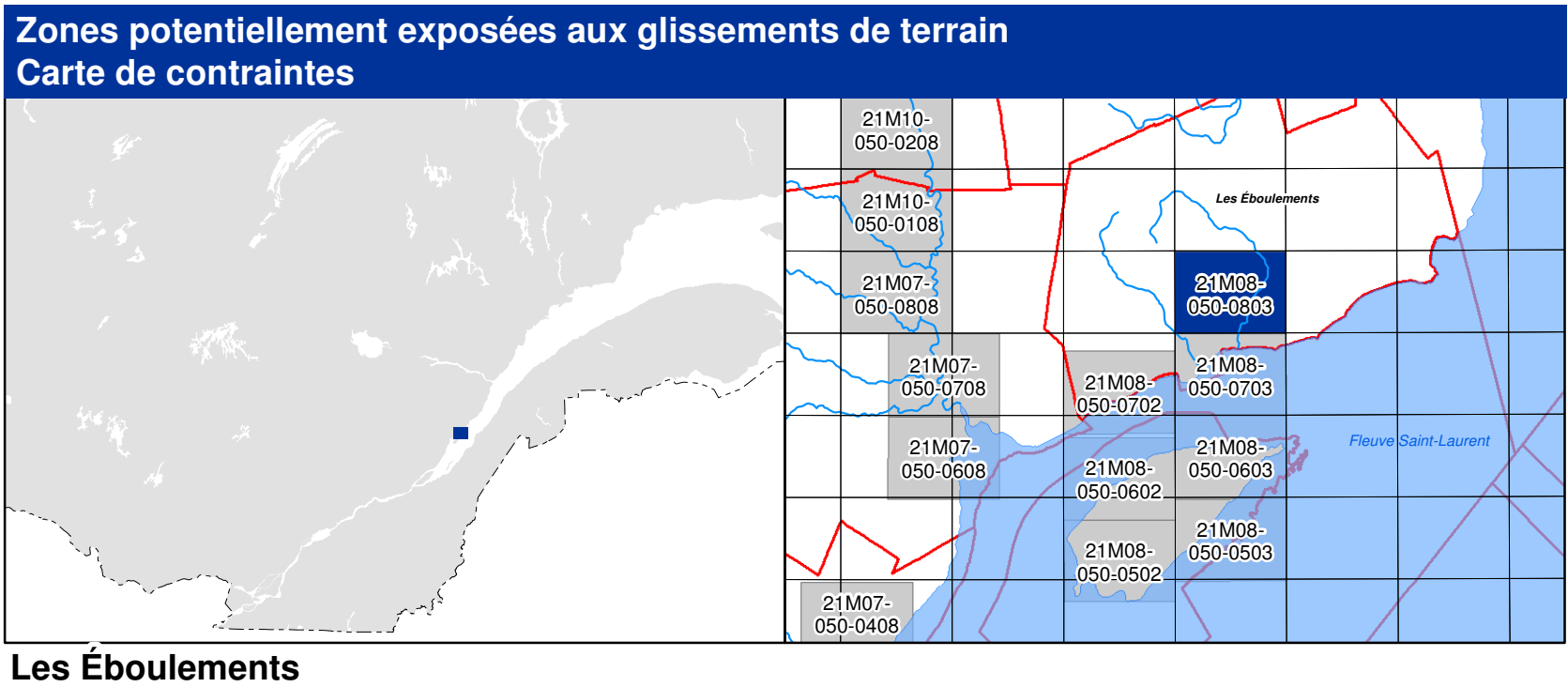


Les Éboulements



21M08-050-0803



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs			
100	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	101	Zone composée de sols hétérogènes (liti ou rocalité), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
102	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.	103	Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'établissement de débris hydrologiques lors de crues importantes.
104	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	105	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.
105	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	106	Sommet de talus
106	Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'établissement de débris provenant des zones PA1 Sommet.	107	Base de talus
107	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.	108	Limite du relevé lidar aéroporté
108	Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'établissement de débris provenant des zones PA1 Sommet.	109	

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation prévues.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représentera un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées	
Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator Transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central)	70°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999
(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)	
1 : 5000	

Sources		
Données	Organisme	Date / Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Octobre-novembre 2011
Orthophotographies numériques	Gouvernement du Québec	Juillet à octobre 2012
Réalisation		
Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports		
Direction du laboratoire des chaussées		
Service de la géotechnique et de la géologie		
Version 1.0 (décembre 2016)		
© Gouvernement du Québec		
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4 ^e trimestre 2016		